

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 30 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 048-214801300-20260130-DE_007_2026-DE

S²LOW

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 24/01/2026

Présents :

Le trente janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

7

Votants : 8

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Jonathan MEYNADIER, Evodie HERAIL, Claude GRELLIER, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN

Pour : 8

Représentés : Maryse GARIT représentée par Jonathan MEYNADIER

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Bernard AEBERHARD

Secrétaire de séance : Claude GRELLIER

Objet : Projet d'élargissement de la Voirie communale n°1 au lieu-dit du Prat Nouvel - Demandes de subventions - DE_007_2026

Vu la délibération n°DE_036_2024 du 24 octobre 2024 demandant au Préfet de la Lozère le lancement d'une enquête publique concernant l'élargissement de la Voirie communale n°1 au lieu-dit du Prat Nouvel ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons déposé en novembre 2025 auprès du Préfet de la Lozère la demande de lancement de l'enquête publique concernant l'élargissement de la Voirie communale n°1 au lieu-dit du Prat Nouvel.

L'entreprise Fagge et Associés a établi les dossiers d'enquêtes publiques conjointes de la commune de Rousses pour cette affaire (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire conjointe).

Dans ce cadre, il a été dressé une estimation sommaire des dépenses pour un montant total de 42 000.00 € (dossier d'enquête publique, frais d'enquête et de publicité, frais du commissaire enquêteur, indemnité d'expropriation, indemnité de remplois, frais accessoires, frais travaux fonciers, coût des travaux).

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subventions au titre de la DETR 2026 pour le projet d'élargissement de la Voirie communale n°1 au lieu-dit du Prat Nouvel pour un montant total de 42 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le financement du projet d'élargissement de la Voirie communale n°1 au lieu-dit du Prat Nouvel pour un montant total de 42 000.00 € HT au taux de 50 %.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2026
et publié ou notifié
le 06/02/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

